

Astrida, le 17 Octobre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2721/P.P.

Objet:

Dette Suni Alphonse.

ASTRIDA



2069

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le soldat Basangala me déclare que le chauffeur STA. Suni Alphonse lui doit 60 frs et ne parvient pas à obtenir le remboursement de cette somme.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Agent Territorial, Principal,  
CH. LEES,

Monsieur le Commandant des  
Troupes du Ruanda Urundi

à USUMBURA.-